



association
Loi 1901

Foyer Fraternel

Centre Social

A l'attention de nos partenaires sociaux

Bonjour à toutes et à tous,

Les équipes de l'Accueil de jour du Foyer Fraternel accueillent des publics en situation de grande précarité pour une **aide alimentaire, hygiène, vestiaire et douche**.
L'accueil de jour reçoit en moyenne 100 familles chaque semaine.

L'accueil de jour est accessible à toute famille ou personne seule disposant d'un quotient familial inférieur à 500 ou sans ressources.

Comment nous orienter des familles / personne ?

En nous adressant par mail (accueildejour@foyerfraternel.fr) :

- Une **lettre d'orientation** (ci-jointe) justifiant des ressources du foyer
- accompagnée d'une **une note sociale**, explicitant la situation du foyer

Les personnes pourront ainsi se présenter le lundi (10h30 à 12h / 14h à 17h) ou le mercredi (9h à 12h) en ayant pris RDV au préalable par téléphone (05.57.87.13.92).

(Notre accueil de jour est actuellement saturé, nous ne pouvons pas inscrire de nouvelles personnes. Pour répondre aux urgences, nous proposons un colis de dépannage).

Quelle est la durée d'admission ?

La durée d'admission est de 2 ans, validée par la signature d'un contrat d'accueil et d'accompagnement. Une évaluation de la situation se fera tous les 6 mois.

Une lettre d'orientation devra nous être remise par la famille à ce moment-là.

Quelles sont les fréquences de passage ?

RESSOURCES	FRÉQUENCES DE PASSAGE
Sans ressources	1 fois par semaine
Quotient familial de 1 à 300€ ou ADA	1 fois tous les 15 jours
Quotient familial de 301 à 400€ ou ADA	1 fois toutes les 3 semaines
Quotient familial de 401 à 500€	1 fois par mois

Bien cordialement,

Emmanuelle GUIBERT,
Responsable de l'Accueil de jour